

« Le libéralisme politique ne s'accommode pas de l'autoritarisme »

Pour Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, le procès de la démocratie libérale repose sur une confusion des concepts... ou un agenda politique non démocratique.

ENTRETIEN

WILLIAM BOURTON

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ouvre ses portes au Collège Belgique (l'établissement de diffusion des savoirs de l'Académie royale) le temps d'un cycle de conférences sur le thème de la démocratie et ses enjeux. *Le Soir* s'est associé à cette excellente initiative.

Pour la session inaugurale, prévue ce mardi midi (1), Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, respectivement professeure de science politique et professeur de philosophie politique à l'ULB, vont analyser les liens entre libéralisme et démocratie.

Le terme libéralisme présente plusieurs sens. Ainsi, de nombreuses attaques contre « la démocratie libérale » sont, en fait, des attaques contre le capitalisme, l'économie de marché. Pour votre part, quel sens lui donnez-vous ?
Justine Lacroix Ce que nous entendons par *libéralisme* au sens le plus large, c'est une philosophie politique qui reconnaît l'égalité des individus et qui peut se décliner dans des versions plus socialisantes, plus conservatrices ou beaucoup plus libre-échangistes. Il est vrai que dans les espaces publics, *libéral* est un terme très polysémique puisque, chez nous, il renvoie plutôt à des partis considérés comme de droite alors qu'aux Etats-Unis, *liberal* renvoie plutôt à l'aile gauche du Parti démocrate et à des mesures en faveur de l'Etat social ou des minorités. Par ailleurs, toute l'histoire intellectuelle du libéralisme est extrêmement variée... Nous ne contestons pas l'idée

que le capitalisme puisse parfaitement s'associer avec des formes autoritaires de gouvernement, mais nous allons tenter de montrer (lors de la conférence de mardi, NDLR) que le libéralisme au sens large, tel que je l'ai défini, ne s'accommode pas du tout de l'autoritarisme.

Jean-Yves Pranchère Il a pu exister au XIX^e siècle des libéraux élitistes, non égalitaires, mais la séquence est close. Dans les coordonnées qui sont désormais les nôtres, un libéralisme inégalitaire ne serait plus un libéralisme – de la même manière que les droits de l'Homme, en 1789, ont maintenu une inégalité entre hommes et femmes, mais qu'aujourd'hui personne n'accepterait de dire qu'un homme qui dirait qu'il faut renvoyer des femmes à la cuisine et les priver du droit de vote est un défenseur des droits humains... Antilibéralisme et anticapitalisme ne sont pas la même chose : beaucoup d'attaques contre la démocratie libérale viennent de gens qui ne sont pas anticapitalistes. Orban, par exemple : c'est un partisan d'une économie de marché dérégulée, du droit de propriété. Il est typique des défenseurs d'un capitalisme illibéral, voire antilibéral, qui attaquent les libéraux sur le terrain de l'Etat de droit. Et donc, le champ véritable de la définition du libéralisme aujourd'hui, c'est la défense de l'Etat de droit. En un sens large, le libéralisme, c'est le bien commun de tous les démocrates. Et puis, en un sens plus restreint, c'est une position qui peut aller de la droite à la gauche, du libéralisme ou, même, de l'ultralibéralisme à la sociale-démocratie, mais qui se marque par une certaine hésitation devant l'idée de liberté collective – des libéraux ayant tendance à soupçonner là-dessous des risques de normalisation étatique.

Ce concept de « démocratie illibérale », qui qualifie des régimes qui se fondent sur le résultat des élections tout en ne respectant pas certains droits et libertés, vous pose problème. Pourquoi ?
J. L. Tout simplement parce que l'élection est un critère nécessaire mais non suffisant de la démocratie. Il faut également que les conditions de formation de la volonté démocratique, les condi-

tions qui conduisent à ces élections et qui supposent le respect des libertés individuelles – liberté de contester, de critiquer, de délibérer – soient respectées. Sans cela, la souveraineté populaire ne peut s'exprimer.

J.-Y. P. Souvent, cette idée de « démocratie autoritaire » s'autorise de la référence aux démocraties anciennes, qui ne satisfont pas aux critères du libéralisme moderne puisqu'il n'y a pas de liberté de conscience, puisqu'il y a l'esclavage, etc. Mais les anciens n'ont jamais défini le caractère de leur démocratie par ces traits-là. Les esclaves, par exemple, ne sont pas des citoyens démocratiques : ils sont « hors démocratie ». Les deux grands critères de la démocratie dès l'Antiquité, c'est l'isonomie, c'est-à-dire l'égalité sous la loi, et c'est l'égalité du droit à la parole. Donc, ce n'est pas l'élection – puisqu'à l'époque, la démocratie fonctionnait par tirage au sort ; c'est le fait que tous les citoyens sont en possession des libertés publiques.

Dans votre livre *Les droits de l'Homme rendent-ils idiot ?* (Seuil, 2019), vous expliquez que, souvent, les contemporains de la « démocratie libérale » visent en fait les droits de l'Homme – assimilés à une sorte de bien-pensance individualiste, quand ce n'est pas à une décadence...

J. L. Ce concept de « démocratie illibérale » conduit effectivement à une remise en cause des contraintes que feraient peser sur nous les droits de l'Homme et l'Etat de droit. On l'a observé au sein de nos espaces publics nationaux : il ne suffit pas de pointer la Hongrie ou la Pologne. Ainsi, en France, on a entendu des responsables politiques, pourtant européens convaincus, remettre en cause l'autorité de la Cour de justice de l'Union européenne ou de la Cour européenne des droits de l'Homme au nom de la souveraineté nationale. Il y a là un recul par rapport à ce qui semblait être un grand acquis mis en place depuis les années 1960, à savoir l'idée que les droits de l'Homme peuvent être invoqués au-delà de son Etat, même pour faire condamner son propre Etat.

J.-Y. P. Si on accepte l'idée de « démocratie illibérale », on accepte l'idée que

la démocratie n'est pas tenue par les droits de la citoyenneté. Or, ce sont précisément les droits de la citoyenneté qui sont constitutifs de la démocratie. Le terme de *démocratie illibérale* masque donc une sorte de contradiction dans les termes puisqu'une démocratie illibérale, ce serait une démocratie où les citoyens peuvent être privés de leurs droits de citoyen, ce qui est une autonegation de la démocratie.

Cette idée de « décadence » associée au « droit-de-l'homme », c'est la petite musique diffusée par un Vladimir Poutine depuis des années...

J. L. Il y a clairement chez Poutine une opposition de type civilisationnel, et on peut espérer que la guerre en Ukraine dévoile son vrai visage et suscite une forme de regain de ce que j'appellerais, à la suite d'Habermas, le « patriotisme constitutionnel » ou d'identité politique de l'Europe, qui serait assise sur la défense de ce pluralisme interne et de ce respect de l'Etat de droit. Pour autant que l'Union européenne ne confonde pas la défense de principes politiques avec une forme d'exaltation identitaire du « mode de vie » européen.

J.-Y. P. Le cas du régime de Poutine montre le caractère non opératoire de ces notions de « démocratie illibérale », de « libéralisme autoritaire », et même de « populisme ». Poutine n'a rien à voir avec le populisme historique : le terme adéquat ici, comme l'a montré Timothy Snyder, c'est *fascisme*. On est confrontés à un régime fasciste de type impérialiste, moins radical que celui d'Hitler, par exemple, mais plus radical que celui de Mussolini avant 1935 en termes de violence. Et donc, à mon avis, ça montre finalement le danger des euphémisations. En utilisant ces concepts, qui ont pour effet de donner un vernis libéral à des régimes illibéraux ou un vernis démocratique à des régimes antidémocratiques – c'est souvent un des effets aussi du terme *populisme* –, on se retrouve à leur donner une légitimité qu'ils ne méritent pas.

(1) Ce mardi 28 mars à 12h30, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 72 rue Royale, à Bruxelles. Inscriptions sur le site academieroyale.be/fr/activites

Justine Lacroix



Justine Lacroix est née en 1970. Elle est professeure de science politique à l'Université libre de Bruxelles et vice-doyenne de la faculté de philosophie et sciences sociales. Dans sa bibliographie, outre les ouvrages rédigés avec Jean-Yves Pranchère, épinglons *La pensée française à l'épreuve de l'Europe* (Grasset, 2008).

Jean-Yves Pranchère



Jean-Yves Pranchère est né en 1962. Il est professeur de philosophie politique à l'Université libre de Bruxelles et vice-président du département de science politique. Il a publié, avec Justine Lacroix, *Le procès des droits de l'Homme. Généalogie du scepticisme démocratique* (Seuil, 2016) et *Les droits de l'Homme rendent-ils idiot ?* (Seuil, 2019).

Pour Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, l'élection est un critère nécessaire mais non suffisant de la démocratie.

© DOMINIQUE DUCHESNES

